



Le syndicat CGT
des Personnels du CD77
19 rue St Louis
77000 MELUN
cgt@departement77.fr

Monsieur SEPTIERS

Président du Département
de Seine-et-Marne

LETTRE OUVERTE

Le 17 avril 2020,

Monsieur le Président,

Nous souhaitons vous interpeller sur les conditions de travail alarmantes des Assistants Familiaux de Seine et Marne durant cette crise inédite du COVID-19.

En effet, confinés depuis le 17 mars 2020, suite aux allocutions du Président de la République, les assistants familiaux aux nombres de 540 dans notre collectivité sont extenués de la malveillance et la méconnaissance de leurs métiers. Pour rappel, ces personnels accueillent à leur domicile des enfants et des jeunes, placés par un juge et confiés au Président du Département par le biais de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les assistants familiaux accueillent ces mêmes enfants 24h/24h et 7 jours sur 7, c'est-à-dire, sans répit, sans pouvoir respirer sereinement, sans déléguer à un autre professionnel (enseignants, éducateurs, équipe pluridisciplinaires ...).

Ils accueillent, pour la plupart, des enfants avec des spécificités qui devraient être, soit en internat la semaine, soit en institutions spécialisées au quotidien (IME, EPMS, hôpital de jour, ITEP ...), soit en relais permanent avec d'autres ASSFAM, sous contrat.

Car si chacun subit l'épreuve du confinement avec plus ou moins de difficultés d'organisation ou de craintes, c'est bien le métier d'ASSFAM pour lequel l'ensemble des difficultés rencontrées s'additionne. Ils doivent être multi-casquette : Instituteur, Infirmier, AVS, psychologue, animateurs ... en plus de leur métier initial ! Tout en gardant, bien sûr, leur rôle de parent pour leur(s) propre(s) enfant(s).

Au dernier CHSCT exceptionnel du 15 avril, le Syndicat CGT a fait état de la triste réalité, quant à la dégradation de la situation des ASSFAM, en mettant en lumière les problématiques rencontrées. Les réponses apportées ne sont visiblement pas très claires, ni très légales !

Nous vous faisons part de deux questions abordées lors de cette instance :

- La question de la personne en responsabilité de l'enfant placé :

Un écrit de la DGAS, en date du 17/03/2020, indique aux ASSFAM que s'ils sont contaminés par le COVID19, il sera alors demandé à la personne « majeure du foyer » de prendre en charge les enfants placés afin de permettre une continuité d'accueil.

Pour rappel, cette pratique est illégale ! La responsabilité des enfants placés revient à l'ASSFAM qui est **sous contrat avec le département** ou à une personne majeure non contractuelle embauchée par la collectivité et NON aux conjoint.e.s des ASSFAM.

- La question de la sécurité des enfants placés et des familles :

Durant cette période de confinement, les ASSFAM continuent d'accueillir des enfants, en cas de placement d'urgence par exemple, et tout cela, sans l'assurance d'un test de dépistage au Covid-19 sur les enfants nouvellement placés dans les foyers. **Nous avons donc demandé, quelles étaient les pratiques légales pour les nouveaux placements ou changements de placement ? A quel moment, dans ce modèle de configuration, l'autorité territoriale assure-t-elle la sécurité des enfants placés, de ses agents et de leurs familles à leurs propres domiciles ?**

Le syndicat CGT s'interroge ainsi sur la manière dont le Département mais aussi les Assistants familiaux engagent leur responsabilité concernant les enfants placés. Nous constatons que, face à l'urgence, cela pousse les ASSFAM à prendre certains risques et à s'affranchir des obligations légales !

Le syndicat CGT soutient et porte les revendications de ces professionnels qui sont les suivantes :

- **Le doublement de la prime d'entretien, par enfant accueilli, soit une prime de 27,40€ au lieu de 13,70€.**
- **Le maintien de salaire des « relais permanents », sous contrat, quand ils n'accueillent pas les enfants.**
- **Une prime « frais de consommables » de 50€ par mois durant la période de confinement (cartouches d'impression pour le suivi des devoirs, connexion internet, feuilles ...)**
- **De plus, et au vu de l'engagement certain et collectif de ces professionnels qui œuvrent en « non stop » depuis le 16 mars 2020 avec détermination et un total dévouement, nous demandons que ces agents puissent bénéficier d'une prime exceptionnelle d'exercice comme le propose le Président de la République pour certains agent.e.s des collectivités territoriales.**

Ces revendications ne nous paraissent pas exagérées car elles sont déjà compensées par l'économie faite sur les frais de déplacement des agents, des assistants familiaux, et de certains frais avancés.

Pour conclure, afin de reconnaître l'engagement total des assistants familiaux dans la période de crise, **nous vous demandons, Monsieur le Président, d'entendre leurs revendications et de débloquer les moyens financiers nécessaires pour répondre à leurs demandes.**

Nous vous joignons, également, un « Cri d'alerte » d'une ASSFAM de Seine-et-Marne, envoyé à la collectivité en date du 18 mars.

En vous remerciant de toute l'attention que vous porterez à notre courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

**P/le secrétaire général du syndicat CGT,
La secrétaire générale adjointe,
Cécile VLIEGHE**





Voici le « Cri d'alerte » d'une ASSFAM de Seine-et-Marne,
envoyé à la collectivité le 18 mars.

"Madame, Monsieur,

Je reviens vers vous concernant la situation actuelle et les mesures prise de manière générale quant aux gestes et comportements à adopter lors de cet événement sans précédent.

La consigne : Rester à la maison avec les enfants qui nous sont confiés.

Je comprends complètement l'ampleur et la gravité de la situation, et je suis déjà sur le terrain pour palier à cette crise de confinement en assurant mes missions d'assistante familiale. Je comprends et j'approuve le dévouement dont vous faites part en valorisant l'intérêt de nos métiers, et des conditions d'accueil que nous essayons de préserver, même durant cette crise sanitaire inédite. Je suis là, pour le moment, encore par conviction, humanisme, solidarité, altruisme, toujours au service de ce métier formidable, parfois invisible pour certains et pour toujours favoriser la protection de l'enfance.

Cependant il est important de souligner que la prise en charge des enfants confiés n'est pas la même dans tous les foyers des assistant familiaux, mais vous le savez déjà. En effet grand nombre d'entre nous, avons des situations à caractère particulier avec des prises en charges, parfois doubles, afin d'assurer le bien-être et l'intérêt de l'enfant mais aussi bien entendu la santé physique, mentale et affective des assistant familiaux.

Ces enfants, habituellement, sont amenés à vivre des situations extérieures, auprès de leurs familles, dans le cas des DVH, ou bien encore lors des relais appropriés pour que le rythme puisse trouver tout son sens dans notre manière d'exercer notre métier. Je ne compte pas les activités physiques, les sorties, le peu de loisirs possible que le Département accompagne financièrement, et bien entendu l'école qui soulage techniquement l'anticipation de nos actions professionnelles.

Et oui, car les assistants familiaux font des courses, s'occupent des enfants des autres, mais aussi des leurs, de leurs soins, de leurs chagrins, de leurs interrogations, leurs angoisses, et j'en passe ... nuits et jours, même quand nous devons veiller au coucher ou durant la nuit en cas de frayeurs nocturnes. Avons-nous oublié que les assistants familiaux ont besoin de repos, de sommeil ? Rappelez-vous, ces assistants familiaux sont des humains, faillibles, impuissants, mais tellement dévoués ... Croyez-le.

La situation de guerre que nous traversons d'après notre Président de la République nous fera endurer des épisodes anxiogènes au cours desquels nous serons parfois dépourvus d'idées, de force, et de ressources.

Les temps de relais, sont des instants de ressources pour accueillir encore mieux le jeune, l'enfant dans notre foyer, car cela nous permet de procéder à un léger break, juste pour reprendre son souffle.

Cette situation de guerre n'est pas le programme de quelques jours, mais plutôt de quelques semaines, et nous le savons toutes et tous. Quelles sont vos propositions de soutien dans ce cas de figure ? Comment avez-vous envisagé notre accompagnement ? Quelles prises en charge spéciales pour les assistants familiaux ?

Lors des prochaines semaines, pour ces enfants, nous serons enseignants, infirmiers, médecins, psychologues, psychométriciens, femmes de ménage, cuisinières, animatrices, veilleuses de nuit et tellement là pour les rassurer dans cet épisode dans lesquels ils ne verront même pas leurs parents.

C'est la raison pour laquelle, et afin de proposer des réponses aux problématiques, que je soulève l'idée de nous livrer les courses à domicile pour éviter les déplacements avec tous les enfants (et oui notre mari ou femme est aussi parfois réquisitionné(e)). De plus, un enseignant à domicile serait le bienvenu, car vous le savez également, je ne possède pas le CRPE. Les soins à domiciles sont également une nécessité quand les hôpitaux et cabinets médicaux deviennent des bouillons de culture au COVID 19.

La mise en place de relais sécurisés obligatoires pour les enfants prioritaires, en situation de handicap, afin de préserver les assistants familiaux et les enfants dans les foyers.

Cette responsabilité va s'accroître dans les jours à venir et vous le savez aussi. Les assistants familiaux préservent plus de 1500 enfants en confinement à leurs domiciles familiaux en Seine et Marne, dans lesquels ils protègent aussi leurs propres enfants, leurs familles, leurs aînés.

Ce fléau sans précédent mérite une prise en charge sans précédent. Et nous sommes en mesure d'attendre vos réactions, vos solutions, votre soutien, votre accompagnement. Sans quoi les conséquences et dommages collatéraux seront le bilan d'une prise en charge laxiste et dérisoire, irresponsable, de la part de l'Etat, et principalement du Département. "